

Annexe

1. Identification

Pays/Intitulé	BURUNDI - Avenant au Programme d'"Appui Budgétaire à la Stabilisation Macro-Economique" 2007-2008 – PASME Appui Budgétaire d'Urgence Alimentation		
Coût total	6.370.000€(Enveloppe B – 10 ^{ème} FED) Au titre de la présente mesure la CF initiale passe de 30.000.000 € à un total de 36.370.000 €		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Appui budgétaire général – Gestion centralisée directe		
Code CAD	51010	Secteur	Appui budgétaire

2. Motif et contexte national

La situation budgétaire et macro-économique s'est stabilisée depuis les élections de 2005, la croissance économique dépassant les 3% en 2006 et 2007 alors que la moyenne était de 1,8% pendant les années de crise. Cette stabilisation est remise en cause aujourd'hui par le double choc de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des cours du pétrole.

La Commission a mobilisé 200M€ de la réserve pour imprévus du 10^{ème} FED pour répondre aux conséquences sociales et budgétaires de l'augmentation rapide des prix mondiaux des produits alimentaires pour les pays plus affectés par cette crise. Dans ce contexte, un montant de 6,37M€ a été octroyé au Burundi.

2.1. Contexte national et politique et stratégie nationales

2.1.1. *Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté*

Suite aux chocs qui ont affecté récemment les prix des denrées alimentaires et du pétrole, l'on prévoit que l'inflation en glissement annuel à fin décembre 2008 sera plus élevée que prévu (22 %, contre 14 %). Les perspectives macroéconomiques pour 2009 sont toutefois positives ; ainsi, le PIB réel devrait s'établir à 4,8 % et l'inflation devrait replier à 9 %. L'Indicateur de Développement Humain du PNUD classe le Burundi parmi les neuf pays les moins développés du monde. La situation s'améliore, grâce aux mesures de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, et de gratuité de l'enseignement primaire. Les dépenses pro-pauvres ont augmenté (57% en 2007) pour se rapprocher de la cible de 65% définie par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

2.1.2. *Développement national/politique et stratégie de coopération*

(1) Politique et stratégies nationales: Le FMI a approuvé en juillet 2008 une 2^{ème} Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) pour une valeur de 75.6M\$ sur la période 2009-2011, qui vise à consolider la stabilité macroéconomique, à réduire la charge de la dette, et à aider le gouvernement burundais à poursuivre la mise en œuvre du CSLP.

(2) Budget national et perspectives financières à moyen terme: le Ministère des Finances a pour la première fois transmis aux ministères techniques, le 24 juin 2008, une Lettre de Cadrage fixant le plafond des dépenses pour chacun des ministères, ainsi que le Programme prioritaire d'Investissements Publics. La réponse des ministères à ces documents a permis la préparation d'un projet de budget à partir de juillet, qui a été transmis par le Parlement.

(3) Mesure des performances : La faiblesse des institutions nationales se traduit par des statistiques lacunaires, même si les grands agrégats macroéconomiques sont publiés et renouvelés régulièrement par la Banque Centrale du Burundi. Le Burundi, après avoir fait l'objet d'une étude PEMFAR en juin 2008, a accueilli sa première mission d'évaluation PEFA en novembre 2008.

2.2. Eligibilité à l'appui budgétaire

Le Burundi répond aux critères de l'Accord de Cotonou. Les processus engagés en termes de politique nationale de développement, de stabilisation macro-économique, de réforme de la gestion des finances publiques et le réengagement du FMI le confirment.

2.2.1. Développement national et politique et stratégie de coopération

La mise en œuvre du CSLP permet de considérer le critère relatif à l'existence de politiques et stratégies nationales de développement bien définies comme rempli. Le CSLP a été adopté par tous les bailleurs de fonds qui, lors d'une Table Ronde en 2007, se sont engagés à contribuer au financement de son Plan d'Actions Prioritaires. Une première évaluation de mise en œuvre du CSLP a été réalisée par le Gouvernement au cours du premier semestre 2008 et est en voie de finalisation.

2.2.2. Situation macro-économique

Selon l'analyse réalisée dans le cadre de la nouvelle FRPC (2009-2011), approuvée en juillet dernier, l'évolution macroéconomique est restée dans l'ensemble conforme au programme de la première FRPC jusqu'à la fin 2007, même si l'inflation a été plus forte que prévu. La croissance a ralenti entre 2006 et 2007 pour s'établir à 3,6 % en 2007, en raison d'une mauvaise récolte de café. Ce critère d'éligibilité peut être considéré comme rempli.

2.2.3. Gestion des Finances publiques

2008 a été marqué par des progrès importants en matière de gestion des finances publiques, dont l'adoption d'une nouvelle Loi Organique sur les Finances Publiques, et d'un nouveau Code des Marchés Publics a été adopté et est entré en vigueur en octobre 2008. Une matrice de synthèse des réformes prioritaires des finances publiques 2007-2009 réalisée par la Cellule d'Appui au Cadre de Partenariat reprend l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes et sera complétée par les résultats de l'étude PEFA. Ce critère d'éligibilité est lui aussi rempli.

2.3. Politiques sectorielles

Les secteurs de la santé et de l'éducation sont les plus avancés en vue de l'adoption d'un Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT), qui permettra également aux bailleurs de s'engager dans leur appui sectoriel sur le moyen-terme.

2.4. Enseignements tirés

Les leçons tirées du PASME sur les modalités de décaissement sont les suivantes: il faudrait à l'avenir prévoir des décaissements en début d'année fiscale, sélectionner

des indicateurs pour la partie variable qui doivent être réalisés en n-1, couvrent une période clairement établie, et dont la réalisation n'est pas liée à la mise en œuvre de projets appuyés par d'autres bailleurs de fonds.

2.5. Actions complémentaires

Les actions complémentaires avec les autres bailleurs seront coordonnées par le Cadre de Partenariat et la Cellule d'Appui sur base du document de stratégie de la réforme de la gestion des finances publiques (qui sera finalisée d'ici à fin 2008) et de son plan d'action.

2.6. Coordination des bailleurs de fonds

Le Comité Technique du Cadre de Partenariat sur l'appui budgétaire se réunit une fois par mois, et son secrétariat est assuré par la Cellule d'Appui, financée par la Commission européenne, qui gère également le suivi des réformes de gestion des finances publiques et l'assistance technique au Ministère en charge des finances.

3. Description

3.1. Objectifs

L'objectif global est de préserver la stabilisation macro-économique en cours au Burundi malgré les chocs exogènes d'augmentation des prix des denrées alimentaires et des cours du pétrole.

L'objectif spécifique est de fournir un appui budgétaire complémentaire d'urgence en vue de permettre au Burundi de prendre les mesures fiscales et sociales de circonstance pour limiter l'impact de l'augmentation du prix des denrées alimentaires sur la population burundaise.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Résultat escompté: le CSLP est mis en œuvre sur la base d'un budget de l'Etat burundais équilibré, malgré les effets adverses de l'augmentation actuelle du prix des denrées alimentaires.

Activités prévues: le montant additionnel d'appui budgétaire contribuera à financer les diverses mesures incluses dans la Loi de Finances Rectificative du Budget 2008 et du budget 2009 au titre de la lutte contre les effets de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, et comprenant la baisse de la fiscalité sur certains aliments de base et le diesel, ainsi que le soutien au secteur agricole du Burundi (constitution d'un stock d'intrants agricoles et appui aux cultures vivrières).

3.3. Parties prenantes

Les parties prenantes sont les suivantes: la 2nde Vice-présidence, le Ministère en charge des Finances (MEFCD), le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, la Banque Centrale (BRB), le Cadre de Partenariat et la Cellule d'Appui, et enfin les bailleurs au titre de l'appui budgétaire global (le FMI, la BM, la BAD et la CE),

3.4. Risques et hypothèses

Le risque réside dans le déblocage trop tardif de cet appui budgétaire supplémentaire, dans un contexte de poursuite des tensions inflationnistes sur les cours alimentaires et pétroliers. Le risque fiduciaire accru retarderait alors la mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP.

3.5. Questions transversales

Les questions transversales de l'appui budgétaire global sont liées à la gouvernance, en particulier la gouvernance économique et la transparence dans la gestion des finances publiques, promues par le programme PASME et également le projet "Bonne Gouvernance" du 9^{ème} FED au Burundi (appui à l'Inspection Générale de l'Etat).

4. Questions de mise en œuvre

4.1. Budget et calendrier

Le budget est fixé à 6,37M€ d'appui budgétaire d'urgence. Le décaissement de cette tranche sera réalisé dès que possible après adoption de la décision relative à l'avenant courant 2009.

La période d'exécution de la Convention de Financement n° 9736 reste inchangée, elle s'achève le 31 décembre 2011. Cette période d'exécution comporte deux phases: une phase de mise en œuvre opérationnelle qui s'achève 31 décembre 2009, puis commence à cette même date une phase de clôture de 24 mois jusqu'à la date de fin d'exécution.

4.2. Modalités de l'appui budgétaire

Appui Budgétaire Direct non ciblé.

4.3. Procédure de passation de marchés et de subvention

Non applicable.

4.4. Suivi de l'exécution et des critères de décaissement

Le suivi se fera selon les modalités déjà inscrits dans la Convention de Financement n°9736 du PASME.

4.5. Evaluation et audit

Une évaluation ou audit pourra être lancé, si jugé nécessaire, et sera financé par la partie d'appui institutionnel du PASME.

4.6. Communication et visibilité

Le décaissement de cette tranche supplémentaire fera l'objet d'une communication par voie de presse comme cela a été fait pour l'ensemble des décaissements du PASME.